

Vous êtes stagiaire au CHRU de Montpellier et vous voulez avoir accès au self du personnel

Votre stage est supérieur
à 3 semaines

Votre stage est inférieur
à 3 semaines

Vous avez accès au
self du personnel

Vous n'avez pas
accès au self du
personnel

Pour les stagiaires
dépendants d'un
établissement

Pour les stagiaires
ne dépendants pas
d'un établissement

- Vous devez vous présenter
à la gestion des stages
avec votre exemplaire de la
convention CHRU signée,
ainsi qu'un chèque de caution
de 7 euros

- Vous devez vous assurer auprès
de la gestion des stages que votre
dossier est complet (attestation
d'assurance "responsabilité civile")
et vous présenter avec un chèque de
caution de 7 euros

La gestion des stages vous
délivre une carte self
Attendre 24h avant qu'elle
soit activée

Si vous vous faites
voler la carte
Ou si vous la
cassez

Apportez la carte cassée ou la déclaration de
vol à la gestion des stages qui vous en
délivrera une autre gratuitement

Vous devez impérativement vous
rendre à la gestion des stages pour
demander une autre carte.
Les cartes perdues sont
facturées 7 €.

Durant le stage

Si vous perdez
la carte

**!!! A la fin du stage !!!
Ne pas oublier de rendre la carte self
à la gestion des stages
Sans quoi le chèque de caution sera encaissé
Attention aucun remboursement ne sera effectué**